



Bulletin Officiel

N°6702 Jeudi 29 Septembre 2022

www.cmf.tn

27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE SNMVT 3

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS 10

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- 11

COMMUNIQUES

FCP VALEURS AL KAOUTHER 12

FCP VALEURS CEA 13

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 14

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 15

FCP VALEURS MIXTES 16

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

AMEN BANK SUBORDONNE 2022-1 17

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

HANNIBAL LEASE S.A 2022-1 18

AUGMENTATION DE CAPITAL

SONEDE INTERNATIONAL 23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée
sur les actions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-MONOPRIX initiée
par la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA agissant de concert avec les sociétés
MONOGROS, IFICO et EXIS**

Par décision n° 29 du 20 septembre 2022, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS, et visant les actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-MONOPRIX et ce, dans le cadre de l'article 155 et suivants du Règlement Général de la Bourse.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1- Identité de l'initiateur :

La société Tunisia Retail Group Holding TRG SA agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée. La société Tunisia Retail Group Holding TRG SA se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération.

2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La société d'intermédiation en bourse Tunisie valeurs, sis à l'Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-, représentée par son Directeur Général Monsieur Walid Saibi est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargée de la réalisation de l'opération. La société d'intermédiation en bourse garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sous-indiquées.

3- Nombre de titres détenu par l'initiateur de l'offre :

L'initiateur de l'OPA simplifiée agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS, détient **16 066 024 actions SNMVT**, représentant **80,45%** du capital de ladite société.

4- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA, agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS vise l'acquisition de **3 903 348 actions SNMVT** représentant **19,55%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

5- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **5,500 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

6- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par la société d'intermédiation en bourse Tunisie Valeurs pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par la SNMVT.

A- METHODOLOGIE

L'évaluation des actions SNMVT a été effectuée sur la base des états financiers individuels 2021 et des informations prévisionnelles établies sur la période 2022-2026. L'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu quatre, qu'il a jugé les plus pertinentes.

B- METHODES D'EVALUATION RETENUES

- Méthode des Discounted Cash Flow
- Méthode de la Market Value Added
- Méthode des comparables boursiers
- Méthode des multiples transactionnels

D- VALORISATION DU TITRE SNMVT :

➤ Principales hypothèses de prévisions retenues

❖ Hypothèses d'exploitation

- L'ouverture de nouveaux magasins procurant une surface de vente supplémentaire de 2500 m² en 2023 et de 2800 m² par an à partir de 2024 ;
- La rénovation de magasins portant sur 4409 m² en 2022, 2300 m² en 2023 et 2400 m² à partir de 2024 ;
- Une croissance annuelle moyenne des revenus de 5,7% sur la période 2021-2026 ;
- Un taux de marge commerciale moyen de 18,48% sur la période prévisionnelle ;
- Evolution annuelle de 5,9% des charges de personnel compte tenu de l'effet des nouvelles ouvertures et des augmentations salariales ;
- Des produits financiers de 4,8MDT en moyenne, provenant de la remontée des dividendes des filiales.

❖ Hypothèses d'investissement et de financement

- Investissement totalisant près de 65MDT sur les cinq prochains exercices ;
- Mobilisation de crédits pour le financement du programme d'investissement totalisant 43MDT.

❖ Analyse de la rentabilité et de la situation financière prévisionnelles :

- La croissance du chiffre d'affaires sera portée par deux principaux moteurs (1) une amélioration des ventes à périmètre constant grâce aux efforts commerciaux en vue d'augmenter la fréquentation et rehausser le mix produit et (2) une reprise de la stratégie d'expansion du réseau avec 10.900 m² de surface de vente supplémentaire ;
- Cette stratégie permettra à la SNMVT de redresser sa marge commerciale qui atteindra 18,7% au terme de 2026 ;
- La montée en régime de l'activité accompagnée d'un meilleur contrôle des charges avec la mise en place des actions d'efficacité opérationnelle permettra à la SNMVT de doubler son EBITDA d'ici 5 ans ;
- Après quatre années déficitaires, l'année 2023 devrait marquer le retour aux bénéficiaires en marge de l'augmentation de l'EBITDA ;
- Grâce à l'amélioration de sa capacité bénéficiaire, la SNMVT devrait connaître une amélioration considérable de sa trésorerie d'exploitation. Cette dernière sera mise à contribution dans le programme d'investissement de l'enseigne ;
- Dans le sillage du redressement des marges de la société, les rentabilités économique et financière seront en nette amélioration à partir de 2023.

➤ **Choix des paramètres et calcul du coût moyen pondéré du capital (Le CMPC ou WACC)**

	Valeur	Commentaire
Taux sans risque	9,56%	Correspond au taux actuariel des obligations de l'Etat à 10 ans échéance juillet 2032 provenant de la courbe des taux établie par Tunisie Clearing (07/09/2022)
Prime de risque	8,0%	La prime de risque retenue correspond à la médiane des primes de risque appliquées lors des introductions en Bourse ayant eu lieu sur les dernières années, majorée de 1% afin de refléter la conjoncture par laquelle passe le pays
Fonds propres au 31/12/2021	59 161	
Dette nette au 31/12/2021	60 750	
Gearing	103%	
Beta endetté	1,03	Une beta endettée de 1,03x qui a été calculé sur la base des cours historiques du titre SNMVT (152 observations).
Taux d'impôt	15%	
Coût des fonds propres	17,8%	
Coût brut de la dette	8,5%	
Coût de la dette net d'IS	7,25%	
WACC	12,47%	

➤ **Récapitulatif de l'évaluation de la valeur SNMVT :**

Méthodes	Valorisation (en mDT)
DCF	95 744
MVA	86 597
Comparables	119 944
Multiplés transactionnels	82 759

L'Initiateur propose un prix unitaire de **5,500 dinars l'action, soit une valorisation totale de 109 832mDT.**

7- But de l'offre :

Depuis quelques années, le groupe SNMVT connaît une dépréciation de ses performances financières et opérationnelles engendrées par le contexte socio-économique prévalant : prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix et dégradation du pouvoir d'achat.

Cette situation a été aggravée par la crise sanitaire de 2020 dont les implications ont continué sur les exercices subséquents.

Au regard de la baisse de la rentabilité et de la pression continue sur la trésorerie, les actionnaires agissant de concert envisagent de mener une profonde phase de transformation stratégique qui s'appuie sur un plan d'actions opérationnel.

Ce programme, qui s'étalera sur plusieurs mois, aura un impact sur la rentabilité prévisionnelle du groupe et la structure de son portefeuille d'actifs.

L'intérêt de réaliser une OPA, selon la procédure simplifiée, serait de permettre aux actionnaires agissant de concert de mener la restructuration du groupe tout en évitant la volatilité boursière et la pression du marché sur les résultats.

8-Intentions de l'initiateur de l'offre pour les douze mois à venir :

➤ Politique industrielle :

Les actionnaires agissant de concert visent à accélérer la mise en place du programme de restructuration tracé pour le groupe SNMVT, et qui porte sur les principaux axes suivants :

- * Réorganiser le groupe SNMVT et se désengager de certains actifs immobiliers afin d'augmenter la rentabilité économique du groupe ;
- * Avancer sur de nombreux chantiers opérationnels et commerciaux identifiés afin de redresser les marges ;
- * Améliorer la gestion opérationnelle du groupe par la rationalisation des dépenses et une meilleure allocation des ressources du groupe.

➤ Politique financière :

Le désengagement de certains actifs immobiliers devrait permettre de mobiliser des fonds pour financer en partie le plan de développement du groupe.

➤ Politique sociale :

Les actionnaires agissant de concert s'engagent à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

9- Accords et liens entre l'initiateur et la société visée :

L'initiateur de l'offre agit de concert, entre autres, avec la société EXIS qui est l'actionnaire de référence de la société visée.

10- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA simplifiée est valable du **vendredi 23 septembre 2022** au **lundi 24 octobre 2022 inclus**.

La cotation en bourse des actions SNMVT sera reprise à partir du **vendredi 23 septembre**.

11- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :

A- TRANSMISSION DES ORDRES :

L'OPA simplifiée est réalisée par achats sur le marché des actions SNMVT, par l'initiateur, pendant la période de validité de l'offre, aux conditions fixées par le présent avis. Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **lundi 24 octobre 2022**.

B- DECLARATION DES RESULTATS :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

C- MODALITES DE REGLEMENT-LIVRAISON :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations sur le marché central.

D- COTATION EN BOURSE :

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée, la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SNMVT, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

II- Note d'information produite par la société visée :**1- Responsable de la note d'information :**

M. Seifeddine BEN JEMIA : Directeur Général de « Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT- »

2- Renseignements relatifs à la société visée :**A-RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

Dénomination de la société Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk 2014 Mégrine Riadh

Téléphone : 71 432 599

Fax : 71 434 750

Forme juridique : Société anonyme

Législation de l'émetteur : La société SNMVT est régie par le droit commun

Date de constitution : 16/08/1933

Durée : 99 ans

Nationalité : Tunisienne

Numéro d'inscription sur le registre national des entreprises : 0001110K

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social (article 3 des statuts):

La société a pour objet :

- Le commerce de détail de toutes marchandises et de tout produit sans restriction ni réserve, particulièrement l'exploitation de tout fonds ou raison de commerce ou magasin dont la société deviendra propriétaire ou gérant de quelque manière que ce soit,
- L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation ou la vente, la prise à bail ou la location de tous locaux, terrains ou immeubles ainsi que tous les biens mobiliers nécessaires à l'objet de la société, toutes opérations immobilières sous la forme précitée ou sous forme des participations de caution, de garantie et d'opérations financières s'y rapportant.
- L'acquisition, l'obtention et l'exploitation ou la vente de toutes marques de fabrique et de tous procédés de fabrication ainsi que tout brevet d'invention ou licences se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, ou de nature à les favoriser, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports commandités, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autre.

b- Administration, direction et contrôle :**➤ Conseil d'administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat ⁽¹⁾
M. Nabil CHETTAOUI	Président	Lui-même	2021-2023
M. Mohamed Ali MABROUK	Membre	Lui-même	2021-2023
M. Mohsen ZRELLI	Membre	Lui-même	2021-2023
M. Stéphane MAQUAIRE	Membre	Lui-même	2021-2023
M. Elyes JOUINI	Membre	Lui-même	2021-2023
La Société Exis	Membre	M.Mohamed YOUSFI	2021-2023

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 22/05/2021

➤ **Direction :**

M^r Seifeddine BEN JEMIA : Directeur Général de la SNMVT à partir du 1er juin 2020 pour une période de 3 ans. Cette nomination a été décidée par le Conseil d'Administration du 29/05/2020.

➤ **Contrôle :**

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z KPMG Tunisie représenté par Madame Kalthoum BOUGERRA, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	6, Rue du Riyal – Immeuble KPMG – Les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie	2022-2024 ⁽²⁾
	Tél : +216 71 194 344	
	Fax : +216 71 194 320	
	E-mail : fmbz@kpmg.com	
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Walid BEN SALAH, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour des bureaux - Centre Urbain Nord –1082 Tunis - Tunisie	2022-2024 ⁽²⁾
	Tél : +216 70 728 450	
	Fax : +216 70 728 405	
	E-mail : administration@finor.com.tn	

(2) AGO du 12/05/2022

c- Renseignements concernant le capital :

- **Le nombre total des droits de vote** : 19 969 372
- **Le nombre total des titres** : 19 969 372
- **Le nombre d'actionnaires à la date du 22 août 2022** : 1684 actionnaires
- **Structure du capital de la SNMVT au 22 août 2022 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe initiateur	16 066 024	32 132 048	80,45%	16 066 024	80,45%
TRG	10 000	20 000	0,05%	10 000	0,05%
EXIS	15 324 132	30 648 264	76,74%	15 324 132	76,74%
MONOGROS	377 617	755 234	1,89%	377 617	1,89%
IFICO	354 275	708 550	1,77%	354 275	1,77%
Autres	3 903 348	7 806 696	19,55%	3 903 348	19,55%
Total	19 969 372	39 938 744	100,00%	19 969 372	100,00%

d- Situation financière de la société :

- Etats financiers individuels de la société SNMVT arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF du CMF n°6599 du 06 mai 2022.

- Etats financiers consolidés du Groupe SNMVT arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n°6599 du 06 mai 2022.

- Etats financiers intermédiaires de la société SNMVT arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6682 du jeudi 1^{er} septembre 2022.

-Dénomination et siège social des entreprises comprises dans la consolidation :

Dénomination	Siège social
Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
STONE HEART	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Société de Développement Agricole et de Matières Transformées de Monoprix -MMT-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Société Générale des Supermarchés Touta - SGS-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
MONOGROS	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Société l'Immobilière de Monoprix - SIM-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Tunisian Shopping Spaces -TSS-	72 bis, rue des minéraux - 8603 Charguia 1 - Tunis

- Principes de consolidation appliqués :

(Cf les notes n° 2, 3 et 4 aux états financiers consolidés)

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi

– Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La S.F.B.T porte à la connaissance de ses actionnaires et le public ce qui suit :

« ...Comme suite à l'arrêt de livraison du dioxyde de carbone par les fournisseurs, la S.F.B.T. informe ses actionnaires que cela n'affecte en aucune manière la brasserie, sa principale activité.

En ce qui concerne les usines de boissons gazeuses, l'usine la plus importante du Groupe produit ses propres besoins en CO². Pour les autres usines, qui disposent d'un stock, nous espérons que ce problème sera réglé rapidement.

Les activités eau minérale et jus ne sont pas concernées par cette rupture. »

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DES HORAIRES ET DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

FCP VALEURS AL KAOUTHER

Fonds Commun de Placement

Islamique de catégorie Mixte

Régi par le code des OPC promulgué par la loi N°2001 – 83 du 24 Juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF N°09-2010 du 17 mars 2010

Adresse : Immeuble Integra – centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, réuni le 05 septembre 2022, a décidé de fixer les nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

- Du lundi au vendredi de 8h à 17h00
- Le samedi de 8h à 12h

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

Changement des Modalités de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 05 septembre 2022, a décidé de fixer des nouvelles modalités de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

Du lundi au vendredi

- De 8h à 8h30 : Sur la base d'une VL connue publiée la veille à 16h.
- De 8h30 à 16h : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le même jour à 16h.
- De 16h à 17h00 : Sur la base d'une VL connue publiée le même jour à 16h.

Le Samedi de 8h à 12h : Sur la base d'une VL connue publiée la veille à 16h.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

AVIS DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DES HORAIRES ET DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

FCP VALEURS CEA

Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte

Régi par le code des OPC promulgué par la loi N°2001 – 83 du 24 Juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Agrément du CMF N°02-2007 du 05 mars 2007

Adresse : Immeuble Integra – centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS CEA porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 05 septembre 2022, a décidé de fixer des nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

- Du lundi au vendredi de 8h à 17h00
- Le samedi de 8h à 12h

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

Changement des modalités de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS CEA porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 05 septembre 2022, a décidé des nouvelles modalités de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

En période de double séance :

Du lundi au vendredi :

- De 8h à 8h30 : Sur la base d'une VL connue publiée la veille à 16h.
- De 8h30 à 16h : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le même jour à 16h.
- De 16h à 17h00 : Sur la base d'une VL connue publiée le même jour à 16h.

Le Samedi de 8h à 12h : Sur la base d'une VL connue publiée la veille à 16h.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

AVIS DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DES HORAIRES ET DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte

Régi par le code des OPC promulgué par la loi N°2001 – 83 du 24 Juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°48-2015 du 10 septembre 2015

Adresse : Immeuble Integra – centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 05 septembre 2022, a décidé de fixer des nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

- Du lundi au vendredi de 8h à 17h00
- Le samedi de 8h à 12h

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

Changement des modalités de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 05 septembre 2022, a décidé de fixer des nouvelles modalités de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

- Le Lundi de 8h jusqu'à 8h30 : Sur la base d'une VL connue publiée le vendredi précédent à 16h.
- Le Lundi de 8h30 jusqu'à 17h00 : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le vendredi à 16h.
- Du Mardi au Jeudi de 8h jusqu'à 17h00 : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le vendredi à 16h.
- Le vendredi de 8h jusqu'à 16h : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le jour même à 16h.
- Le Vendredi de 16h jusqu'à 17h00 et le samedi de 8h jusqu'à 12h : Sur la base d'une VL connue publiée le vendredi à 16h.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

AVIS DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DES HORAIRES ET DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte

Régi par le code des OPC promulgué par la loi N°2001 – 83 du 24 Juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°13-2018 du 07 juin 2018

Adresse : Immeuble Integra – centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 05 septembre 2022, a décidé de fixer les nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

- Du lundi au vendredi de 8h à 17H00
- Le samedi de 8h à 12h

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

Changement des modalités de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 05 septembre 2022, a décidé de fixer des nouvelles modalités de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

- Le Lundi de 8h jusqu'à 8h30 : Sur la base d'une VL connue publiée le vendredi précédent à 16h.
- Le Lundi de 8h30 jusqu'à 17h00 : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le vendredi à 16h.
- Du Mardi au Jeudi de 8h jusqu'à 17h00 : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le vendredi à 16h.
- Le vendredi de 8h jusqu'à 16h : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le jour même à 16h.
- Le Vendredi de 16h jusqu'à 17h00 et le samedi de 8h jusqu'à 12h : Sur la base d'une VL connue publiée le vendredi à 16h.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

AVIS DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DES HORAIRES ET DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

FCP VALEURS MIXTES

Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte

Régi par le code des OPC promulgué par la loi N°2001 – 83 du 24 Juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF N°29-2010 du 22 septembre 2010

Adresse : Immeuble Integra – centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, réuni le 05 septembre 2022, a décidé de fixer des nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

- Du lundi au vendredi de 8h à 17h00
- Le samedi de 8h à 12h

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

Changement des Modalités de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 05 septembre 2022, a décidé de fixer des nouvelles modalités de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

Du lundi au vendredi

- De 8h à 8h30 : Sur la base d'une VL connue publiée la veille à 16h.
- De 8h30 à 16h : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le même jour à 16h.
- De 16h à 17h00 : Sur la base d'une VL connue publiée le même jour à 16h.

Le Samedi de 8h à 12h : Sur la base d'une VL connue publiée la veille à 16h.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 octobre 2022

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

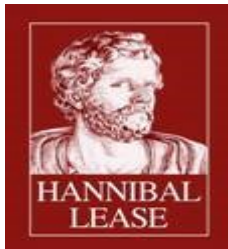
**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« Amen Bank Subordonné 2022-1 »
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

Amen Bank, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**Amen Bank Subordonné 2022-1**» émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 40 000 000 DT, ouvertes au public le 28/09/2022, ont été clôturées le **29/09/2022**, pour un montant de **40 000 000 DT**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

HANNIBAL LEASE S.A.



Société Anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale de 5 dinars entièrement libérées.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Identifiant Unique : 0766895F

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

« HL Subordonné 2022-1 »

De 10 500 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2022 et 2023 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni le **27/09/2022** et a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « HL 2022-1 » de **10,5 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
5 ans	10,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

L'Emprunt Obligataire Subordonné « HL 2022-1 » est d'un montant de **10 500 000 dinars** divisé en 105 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « HL 2022-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29/09/2022** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **30/09/2022**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 500 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 105 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/09/2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à renforcer ses fonds propres.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt :** Emprunt Obligataire Subordonné « HL 2022-1 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relatives aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Forme des Titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalité et délais de délivrance des Titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la quantité y afférente.

✓ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

✓ **Date de jouissance en Intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/09/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **30/09/2022**.

✓ **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

✓ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,25%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/09/2027**.

✓ **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

✓ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30/09** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/09/2023**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/09/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

✓ **Durée totale, Durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire subordonné « HL 2022-1 » est de **3 ans**.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,6531 années**.

✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance**

En cas de liquidation de HANNIBAL LEASE, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

HANNIBAL LEASE s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « HL 2022-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir à la suite de l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✓ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

✓ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

• **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination).

• ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

✓ ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à des taux indexé sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 pour tout placement sollicité après le 31/08/2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 1 000 000 dinars divisé en 50 000 actions
de nominal 20 Dinars entièrement libérées

Siège social : Colisée Saula Esc B , 3 ème étage, El Manar II - Tunis 2092 -

Identifiant unique : 1119736 V

Téléphone : (+216) 71.875.860/ **Fax :** (+216) 71.875.850

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SONEDE INTERNATIONAL de 1 000 000 dinars à 3 000 000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SONEDE INTERNATIONAL réunie le 28/01/2022 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 2.000.000 DT pour le porter de 1.000.000 DT à 3.000.000 DT par l'émission de 100.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, au pair, soit au prix de 20 DT l'action, à libérer de moitié lors de la souscription.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01/01/2022 à hauteur de leur libération, soit la moitié.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée de :

1. redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
2. limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions réellement effectuées à condition que celles-ci atteignent les trois-quarts (3/4) au moins du montant de l'augmentation du capital proposée.

But de l'émission

L'augmentation du capital a pour but :

- de consolider les fonds propres de la société permettant à celle-ci de participer aux appels d'offres internationaux qui exigent en général à ce que les soumissionnaires disposent de fonds propres supérieurs à cinq cent (500.000) mille euros ;
- d'assurer la participation de SONEDE INTERNATIONAL dans le capital social de la société SBA des Eaux à constituer dans le cadre du projet Bénin ;
- de se conformer aux exigences des termes de l'appel d'offres du projet Bénin se rapportant à la participation de SONEDE INTERNATIONAL en sa qualité de chef de file du consortium déclaré adjudicataire au capital de SBA des Eaux.

Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation du capital : 2.000.000 dinars
- Nombre d'actions nouvelles à émettre : 100.000 actions
- Valeur nominale de l'action : Vingt (20) dinars
- Prix d'émission : Vingt (20) dinars
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative
- Parité : deux (02) actions nouvelles pour une (1) action ancienne

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles seront émises à un prix d'émission de 20 DT égal à la valeur nominale à souscrire en numéraire et à libérer de moitié à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : la souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (01) action ancienne. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SONEDE INTERNATIONAL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 100.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (01) action ancienne et ce, du **13/09/2022** au **27/09/2022** inclus. (*)

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **03/10/2022** au **07/10/2022** inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions réalisées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 75.000 actions).

(*) Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **27/09/2022** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués au siège de la société SONEDE INTERNATIONAL sis à Colisée Saula Esc B, 3^{ème} étage - El Manar II - Tunis 2092.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10DT représentant la moitié de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation du capital de la société SONEDE INTERNATIONAL: STB Agence El Manar N° 10209077108755578815.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au siège de la société dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **07/10/2022**.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par la Société Emettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 50.000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du 01/01/2022 à hauteur de leur libération, soit la moitié.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables sur le marché hors cote.

Régime fiscal applicable

Droit commun.

Marché des titres

Les actions de la société SONEDE INTERNATIONAL sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en Bourse des actions anciennes

Les cinquante mille (50.000) actions anciennes composant le capital actuel de la société SONEDE INTERNATIONAL seront négociées à partir du **13/09/2022**, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 100 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées de moitié seront négociables en Bourse, à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations du capital des sociétés.

Elles seront dès lors négociées sur le marché hors-cote séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, toutes les actions seront entièrement assimilées.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **13/09/2022** au **27/09/2022** inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régulation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par Tunisie Clearing. Les droits de souscription ne seront pas pris en charge par Tunisie Clearing. A cet effet, Tunisie Clearing n'assurera pas les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°22-1083 en date du **29/08/2022**, est mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la SONEDE INTERNATIONAL (Colisée Saoula Esc –B 3 ème étage El Manar II Tunis 2092) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2022.

(* Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **27/09/2022** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	108,231	108,247
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	149,248	149,271
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	124,181	124,200
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	134,397	134,419
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	129,706	129,726
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	130,307	130,330
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	124,534	124,551
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	50,142	50,148
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,281	36,287
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	123,513	123,533
11 BTK SICAV ***	BTK CONSEIL	16/10/00	104,652	108,954	108,971
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,195	19,198
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	133,013	133,029
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,249	1,250
15 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	130,067	130,084
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,622	12,623
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	183,851	183,882
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,490	12,492
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	104,546	104,561
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	107,070	107,091
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,987	14,990
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,030	2,031
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	67,781	67,788
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	142,853	142,949
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	111,135	111,159
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	115,864	115,879
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	154,499	154,459
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	576,890	576,834
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	150,490	150,874
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	191,626	190,140
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	106,567	106,240
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	136,930	136,880
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	175,801	175,761
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	154,785	154,845
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	24,322	24,293
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	98,189	97,884
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,023	1,024
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,036	1,037
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 359,897	2 362,859
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	150,584	151,193
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	238,691	241,448
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,082	3,101
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,772	2,785
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,644	64,876
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,371	1,372
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,284	1,295
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,283	1,301
48 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSETT **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	14,766	14,771
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	11,322	11,423
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	14,314	14,434
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	97,372	97,119
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,311	1,312

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de naissance	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	109,237	109,249	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	100,569	100,581	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	106,748	106,764	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	104,194	104,212	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	105,796	105,815	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	109,230	109,247	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	105,472	105,490	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	102,636	102,651	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	101,246	101,246	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	106,341	106,358	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	108,043	108,062	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	105,697	105,715	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	104,510	104,521	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	104,646	104,662	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	103,154	103,171	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	106,757	106,764	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	103,628	103,644	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	102,015	102,028	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	106,975	106,989	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	102,553	102,568	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	110,825	110,840	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	105,161	105,180	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	108,921	108,938	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	109,490	109,598	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	65,502	65,610	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	110,027	110,016	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,932	17,906	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	311,522	312,288	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 206,943	2 207,652	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,793	70,713	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,827	55,813	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,376	108,380	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,499	11,515	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,753	15,712	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	17,820	17,832	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	15,367	15,380	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	108,012	107,628	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	89,073	88,266	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	93,970	93,140	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	105,301	105,368	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	104,219	103,807	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	11,392	11,340	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	104,001	104,421	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	156,316	156,492	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	106,964	108,074	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	121,623	121,686	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	132,952	133,163	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	198,844	199,307	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	182,644	183,082	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	176,773	177,243	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	24,628	24,682	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	152,850	153,032	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	161,976	162,217	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 150,395	5 164,428	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	96,839	97,804	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 803,069	4 878,174	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,757	10,790	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	171,766	171,759	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 458,681	11 544,708	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 281,078	10 318,487	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	128,365	127,924	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

**** La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublutex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1, km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 27/06/2022

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 27/06/2022

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkan- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

F.C.P.R Theemar investment Fund
Rapport Général du commissaire aux compte
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du F.C.P.R Theemar investment Fund, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **30 057 928 DT**, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à **95 959 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note 6.3 au niveau des notes aux états financiers qui inclut des incertitudes liées au recouvrement de la créance sur cession du titre VILAVI.
- La note 6.1 au niveau des notes aux états financiers, qui indique l'absence d'une information financière audité récente pour les titres Polyclinique Cap Bon et TECHNOFOOD. Cette situation ne permet pas d'apprécier l'existence ou non d'un indice de dépréciation pour chacun de ces titres.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire FCPR Theemar.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 27 septembre 2022



FCPR Theemar Investment Fund
BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	6.1	19 627 780	19 741 185
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 657 780	13 771 185
Titres OPCVM			
Obligations et valeurs assimilées		3 250 000	3 250 000
Comptes Courants		2 720 000	2 720 000
Placements monétaires et disponibilités	6.2	5 032 652	3 724 664
Placements monétaires		5 032 875	3 724 148
Disponibilités		(223)	516
Autres actifs	6.3	5 640 915	5 705 915
Débiteur divers		5 640 915	5 705 915
Autres débiteurs divers		-	-
TOTAL ACTIF		30 301 347	29 171 764
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6.4	169 283	167 739
Autres créditeurs divers	6.5	74 136	72 757
TOTAL PASSIF		243 419	240 496
ACTIF NET			
Capital	6.6	30 904 672	29 682 055
Sommes distribuables		(846 744)	(750 787)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(750 786)	(960 627)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		(95 959)	209 840
ACTIF NET		30 057 928	28 931 268
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 301 347	29 171 764

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de résultat
Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	6.7	443 080	716 164
Dividendes		443 080	525 249
Revenus des obligations et valeurs assimilés		-	190 915
Revenus des placements monétaires	6.8	187 606	210 949
Revenus des placements monétaires		187 606	210 949
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		630 687	927 113
Charges de gestion des placements	6.9	(678 684)	(693 616)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(47 997)	233 497
Autres charges	6.10	(47 961)	(23 657)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(95 959)	209 840
Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(95 959)	209 840
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		840 471	(336 741)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		382 148	(737 060)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 126 660	(863 961)

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de variation de l'Actif Net
Période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021
 (Exprimé en dinars tunisiens)

	Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 126 660	(863 961)
Résultat d'exploitation	(95 959)	209 840
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	840 471	(336 741)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	382 148	(737 060)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 126 660	(863 961)
ACTIF NET		
En début de période	28 931 268	29 795 229
En fin de période	30 057 928	28 931 268
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 500	2 500
En fin de période	2 500	2 500
VALEUR LIQUIDATIVE	12 023,171	11 572,507
TAUX DE RENDEMENT	6,62%	(2,90%)

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE THEEMAR

« F.C.P.R Theemar Investment Fund » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 13 septembre 2012 sous le N° 44-2012.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 29 novembre 2012.

La première souscription a été réalisée le 03 décembre 2012 et la première libération de fonds a été faite en date du 17 janvier 2013.

La taille du fonds est fixée 50 millions de dinars divisés en 5 000 parts de 10 000 DT chacune. Le fonds a clôturé sa première période de souscription pour un montant global de 25 000 000 DT.

Al Baraka Bank est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Politique d'investissement du Fonds

Le fonds « Theemar Investment Fund » interviendra au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et, d'une façon générale, de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le Fonds « Theemar Investment Fund » pourrait accorder dans la limite de quinze (15) %, d'avances en compte courant pour la durée de l'investissement réalisé dans des sociétés dans lesquelles il détient au moins cinq (5) % du capital.

Portefeuille ciblé

Le Fonds « Theemar Investment Fund » ciblera un portefeuille d'investissements composé à raison de :

- ❖ 80% au moins de ses actifs dans :
 - Des PME non cotées et ce dans les stades de financement suivants :
 - Le capital-risque,
 - Le capital développement,
 - Le capital restructuration,
 - Le pré IPO.
 - Des PME cotées sur le marché alternatif dont l'activité est conforme à la Shariaa et ce, dans la limite de 30% du taux (ratio) d'emploi réglementaire.
- ❖ 20% au plus dans des sociétés cotées sur le marché boursier et/ou dans des produits financiers conformes à la Shariaa.

Taille des investissements

Le ticket de participation du fonds « Theemar Investment Fund » dans chaque société cible sera compris entre cinq cent mille (500 000) dinars et trois million sept cent cinquante mille (3 750 000) dinars avec un ticket moyen de deux million (2 000 000) de dinars.

Tout investissement en dehors de ces seuils sera soumis à l'accord du Comité Consultatif. Par ailleurs, le fonds « TIF » ne peut dépasser le seuil de 15% des actifs nets du Fonds dans une seule participation.

Durée de détention des participations

Les durées prévues pour la détention des interventions (participation dans le capital et/ou financement en quasi-fonds propres) varient d'une à cinq années. Toute détention échéant en dehors de ces seuils sera soumise à l'accord du Comité Consultatif.

Période d'investissement des actifs du Fonds

En conformité avec le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 tel que complété par ses textes d'application, le fonds investira 80% de ses actifs dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivantes celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts.

Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le fonds « Theemar Investment Fund » utilisera tous les scénarios possibles à savoir la sortie sur le marché boursier (alternatif et/ou principal), les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires seront établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles « Theemar Investment Fund » détiendra une participation et le fonds et qui stipuleront entre autres les modalités de sortie de « Theemar Investment Fund ».

Zone géographique

Les investissements réalisés par le fonds « Theemar Investment Fund » seront effectués dans des sociétés établies et/ou ayant une partie importante de leurs activités en Tunisie.

En ce qui concerne les investissements réalisés dans des sociétés autres que celles visées à l'alinéa précédent, le dossier d'investissement sera soumis à l'accord préalable du Comité Consultatif.

Règles éthiques

Le Fonds « Theemar Investment Fund » veillera au respect des règles éthiques et particulièrement en matière de :

- Secteurs d'activité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.

Secteurs d'activité non retenus

Le fonds « Theemar Investment Fund » n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public notamment les secteurs suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation
- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées
- Production ou commerce de tabac
- Production, distribution ou commerce de pornographie
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes
- Tout autre secteur dont l'activité est considérée comme illicite ou contraire aux principes de la Shariaa.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Gestionnaire devra :

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- appliquer des procédures anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme conformément aux standards nationaux et internationaux.

En outre, le Gestionnaire déclare et certifie :

- qu'il s'interdit de participer directement ou indirectement et d'une façon quelconque à toute activité ayant pour objet ou effet le blanchiment de capitaux ayant une provenance et/ou une destination criminelle ; et
- qu'il est en général toute personne participant à la gestion et à l'activité de « Theemar Investment Fund » n'ont jamais été impliqués, poursuivis et/ou condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux devant une quelconque juridiction à travers le monde.

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Theemar Investment Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions dans lesquelles « Theemar Investment Fund » a investi ses fonds sont soumis aux dispositions fiscales prévues par la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titreActions admises à la cote

Les titres admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Actions non admises à la cote

Les titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêt, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur de l'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**Note 6.1 - Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 19 627 780 DT et se détaille ainsi :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2021	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2021	Plus ou Moins-Values	% de l'actif net
Actions non cotées								
KAN PHARMA (1)	Pharmaceutique	200 000	2 000 000	0,000	Totalement provisionné	0	-2 000 000	0,00%
Polyclinique Cap Bon (2)	Santé	13 330	1 333 000	60,000	DCF avec une décote de liquidité de 55%	799 800	-533 200	2,59%
BAS IB JR	Textile	25 000	250 000	10,000	DCF avec une décote de liquidité de 45%	250 000	-	0,81%
ECOMAT	Industrie	40 000	1 000 000	25,000	Transaction récente	1 000 000	-	3,24%
TECHNOFOOD (3)	Alimentaire	50 000	500 000	40,000	DCF avec une décote de liquidité de 45%	2 000 000	1 500 000	6,47%
MS SOLUTION	Fintech	6 444	3 423 497	1 180,630	Multiples de résultats	7 607 980	4 184 482	24,62%
STE SMPA SARL	Alimentaire	20 000	2 000 000	100,000	Transaction récente	2 000 000	-	6,47%
Total actions			10 506 497			13 657 780	3 151 282	44,19%
Obligations								
BAS IB JR	Textile	125 000	1 250 000	10,000	Coût amorti	1 250 000	-	4,04%
ECOMAT	Industrie	100 000	1 000 000	10,000	Coût amorti	1 000 000	-	3,24%
TECHNOFOOD	Alimentaire	10 000	1 000 000	100,000	Coût amorti	1 000 000	-	3,24%
Total obligations			3 250 000			3 250 000		10,52%
Compte Courant								
BAS IB JR SA CCA 2 ANS	Textile	1	220 000		Coût amorti	220 000	-	0,71%
STE TECHNOFOOD SA CCA	Alimentaire	1	1 500 000		Coût amorti	1 500 000	-	4,85%
STE SMPA SARL CCA	Alimentaire	1	1 000 000		Coût amorti	1 000 000	-	3,24%
Total Compte Courant			2 720 000			2 720 000		8,80%
Total portefeuille titres			16 476 497			19 627 780	3 151 282	54,71%

(1) Le titre est totalement provisionné en raison de l'indisponibilité des états financiers des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 de la société KAN PHARMA.

(2) Les derniers états financiers audités disponibles sont ceux de l'exercice clos le 31/12/2019. La valorisation du titre est calculée sur la base des états financiers provisoires de l'exercice clos le 31/12/2021.

(3) Les derniers états financiers audités disponibles sont ceux de l'exercice clos le 31/12/2019. La valorisation du titre est calculée sur la base des états financiers provisoires de l'exercice clos le 31/12/2021.

Note 6.2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 5 032 652 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving) auprès d'AL BARAKA Bank	5 032 875	3 724 148
Avoirs en banque	(223)	516
Total	5 032 652	3 724 664

Note 6.3 – Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 5 640 915 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Créance impayée sur cession VILAVI (*)	5 450 000	2 725 000
Créance sur cession VILAVI	-	2 725 000
Produits à recevoir sur ECOMAT	66 562	66 562
Produits à recevoir sur OCA TECHNOFOOD	65 000	130 000
Produits à recevoir sur OCA BAS IB JR OCA	51 953	51 953
Créance sur cession BAS IB JR CCA	7 400	7 400
Total	5 640 915	5 705 915

(*) Les créances impayées sur cession de VILAVI représentent deux effets de 2 725 KDT échus respectivement le 30 novembre 2020 et le 30 novembre 2021 et restant impayés au 31 décembre 2021. Un accord a été conclu au cours de 2021 en vertu duquel le cessionnaire s'est engagé à rembourser la créance à hauteur de 300 KDT mensuellement. Le montant total collecté jusqu'au 1^{er} février 2022 s'élève à 2 050 KDT. Même si une incertitude persiste quant au recouvrement total de cet actif, le rythme de paiement observé jusqu'à la date d'arrêt des états financiers conforte la position de ne pas constater une dépréciation.

Note 6.4 – Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 169 283 DT représentant les sommes dues au gestionnaire au titre leurs rémunérations.

Note 6.5 – Autres créditeurs divers :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2021 à 74 136 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Comité Charaïque	41 736	41 735
Créditeurs divers	19 900	19 772
Jetons de présence non réglés	10 000	8 750
Comité d'investissement	1 250	1 250
Comité consultatif	1 250	1 250
Total	74 136	72 757

Note 6.6 – Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillant comme suit :

Capital au 31/12/2020	
Montant	29 682 055
Nombre de parts émises	2 500
Nombre de copropriétaires	3
Souscriptions réalisées	
Montant (capital appelé)	-
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	840 471
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	382 148
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2021	
Montant	30 904 672
Nombre de parts	2 500
Nombre de copropriétaires	3

Le capital s'élève ainsi au 31 Décembre 2021 à 30 904 672 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Note
Capital souscrit appelé et versé	25 000 000	25 000 000	6.6.1
Plus ou moins-values potentielles sur titres	3 151 282	2 310 812	6.6.2
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 816 475	2 434 328	6.6.3
Frais de négociation	-63 085	-63 085	6.6.4
Total	30 904 672	29 682 055	

Note 6.6.1 – Opérations sur le capital

Le capital souscrit appelé au 31 Décembre 2021 s'élève 25 000 000 DT composé des sommes effectivement libérées. Le total des souscriptions effectuées jusqu'à cette date est de 25 000 000 DT divisé en 2 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En DT)

Investisseur		Souscriptions					
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date	Partie appelée non versée	Partie non appelée
Islamic Corporation for the Development (ICD)	Arabie Saoudite	10 000 000	03/12/2012	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	20/11/2013		
				2 500 000	26/04/2016		
				2 500 000	17/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	10 000 000	02/01/2013	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	21/11/2013		
				2 500 000	09/06/2016		
				2 500 000	27/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Tunis International Bank (TIB)	Tunisie	3 000 000	28/05/2013	750 000	30/05/2013	-	-
				1 500 000	21/11/2013		
				750 000	06/04/2016		
		2 000 000	23/02/2016	750 000	06/04/2016		
				1 250 000	25/12/2018		
Sous Total		5 000 000		5 000 000		-	-
Total		25 000 000		25 000 000		-	-

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux souscriptions, aux libérations et aux investissements :

Total des montants souscrits (a) + (b) + (c)	25 000 000
Total des montants libérés (a)	25 000 000
Total des montants investis	16 476 497
Total des montants non investis	8 523 503
Total des montants appelés non versés (b)	-
Total des montants non appelés (c)	-

Note 6.6.2 – Plus ou moins-values potentielles sur titres

L'évaluation des titres au 31 Décembre 2021 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition unitaire	Coût d'acquisition total	Plus ou moins-value unitaire	Plus ou Moins-Values totale	Valeur totale
<u>Actions non cotées</u>						
KAN PHARMA	200 000	10	2 000 000	-10,00	(2 000 000)	0
Polyclinique Cap Bon	13 330	100	1 333 000	-40,00	-533 200	799 800
BAS IB JR	25 000	10	250 000	0,00	0	250 000
ECOMAT	40 000	25	1 000 000	0,00	0	1 000 000
TECHNOFOOD	50 000	10	500 000	30,00	1 500 000	2 000 000
MS SOLUTION	6 444	531	3 423 497	649,63	4 184 482	7 607 980
SMPA	20 000	100	2 000 000	0,00	0	2 000 000
Total actions			10 506 497		3 151 282	13 657 780
<u>Obligations</u>						
BAS IB JR	125 000	10	1 250 000	-	-	1 250 000
ECOMAT	100 000	10	1 000 000	-	-	1 000 000
TECHNOFOOD	10 000	100	1 000 000	-	-	1 000 000
Total obligations			3 250 000		-	3 250 000
<u>Comptes courants</u>						
BAS IB JR			220 000	-	-	220 000
SMPA			1 000 000	-	-	1 000 000
TECHNOFOOD			1 500 000	-	-	1 500 000
Total comptes courants			2 720 000		-	2 720 000
Total portefeuille titres			16 476 497		3 151 282	19 627 780

Note 6.6.3 – Plus ou moins-values réalisées sur titres

Les plus ou moins-values réalisées sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 2 816 475 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Plus-values réalisées sur City cars	1 375 743	1 071 388
Plus-values réalisées sur VILAVI	2 100 000	2 100 000
Plus-values réalisées sur MS SOLUTION	77 792	-
Moins-values réalisées sur BEST LEASE	(737 060)	(737 060)
Total	2 816 475	2 434 328

Note 6.6.4 – Frais de négociation

Les frais de négociation s'élèvent à 63 085 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Frais sur cession de titres – VILAVI	52 420	52 420
Frais sur cession de titres - City Cars	10 665	10 665
Total	63 085	63 085

Note 6.7 – Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 443 080 DT au titre de l'exercice 2021. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Dividendes City Cars	88 672	64 100
Dividendes MS Solution	354 408	461 149
Produits sur OCA : BAS IB JR	-	51 953
Produits sur OCA : BAS IB CCA	-	7 400
Produits sur OCA : ECOMAT	-	66 562
Produits sur OCA : TECHNOFOOD	-	65 000
Total	443 080	716 164

Note 6.8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 187 606 DT au titre de l'exercice 2021. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus des placements monétaires (Echus)	129 293	174 199
Revenus des placements monétaires Saving (Potentiels)	58 313	36 750
Total	187 606	210 949

Note 6.9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 678 684 DT au titre de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération du gestionnaire	642 325	657 857
Rémunération du dépositaire	36 359	35 759
Total	678 684	693 616

Note 6.10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 47 961 DT au titre de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2021
Rémunération Comité Charaïque	20 867	20 867
Frais sur ventes	11 121	-
Jetons de présence	2 500	2 500
Services bancaires et assimilés	323	230
Impôts et taxes	13 151	60
Total	47 961	23 657

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 7.1 – Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	252,275	370,845
Charges de gestion des placements	(271,474)	(277,446)
Revenus nets des placements	(19,199)	93,399
Autres charges	(19,185)	(9,463)
Résultat d'exploitation (1)	(38,384)	83,936
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(38,384)	83,936
Variation des plus (ou moins) values potentielles	336,188	(134,697)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	152,859	(294,824)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	489,047	(429,521)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	450,664	(345,585)
Droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	489,047	(429,521)
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	489,047	(429,521)
Valeur liquidative	12 023,171	11 572,507
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,29%	2,36%
Autres charges/actif net moyen	0,16%	0,08%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-0,32%	0,71%

Note 7.2 – Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion United Gulf Financial Services-North Africa reçoit :

- 2,5% HT des montants souscrits, libérés et investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

- 1,5% HT des montants souscrits et non investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2021 s'élève à 642 325 DT TTC.

Le même règlement intérieur prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance de 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux annuel capitalisé de 12% facturée et payée à la date de clôture du fonds.

- 2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire Al BARAKA Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 36 359 DT TTC au titre de l'exercice 2021.

Note 7.3 – Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'Administration du 16 juin 2022.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.